

Assemblée des MRC de la Côte-Nord



MRC de Minganie
Municipalité régionale de comté de Minganie



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate.

Le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 – Soutien au rayonnement des régions est disponible en Côte-Nord

Chevery, le 19 juin 2020 –L'Assemblée des MRC de la Côte-Nord est heureuse de lancer officiellement un appel de projets se rattachant au FRR volet 1 – Soutien au rayonnement des régions.

Le FRR volet 1 – Soutien au rayonnement des régions est un programme du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en continuité avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) (2016-2020). Ce volet vise à soutenir des projets dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC. Il vient appuyer la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, découlant de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3).

Les sommes qui y sont consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement orientés sur les priorités nord-côtières et ayant un rayonnement régional.

Rappelons que les 8 priorités régionales établies par les élus de la Côte-Nord sont les suivantes :

- 1- Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.
- 2- Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.
- 3- Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.
- 4- Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.
- 5- Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.

- 6- Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés.
- 7- Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
- 8- Agir en synergie.

Premier calendrier de dépôt des projets :

- Premier appel de projets : 28 août 2020 à 16 h 30
- Second appel de projets : 15 janvier 2021 à 16 h 30

Les formulaires doivent être complétés en ligne et seront ainsi transmis directement à la Direction régionale de la Côte-Nord du MAMH qui assure le suivi administratif du programme avec le comité régional de sélection de la Côte-Nord.

Les informations sur le programme sont disponibles sur le site web du MAMH. Des liens sur les sites web des MRC de la Côte-Nord permettent également d'obtenir les informations.

Le lien suivant permet d'obtenir les informations sur le programme :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-1-soutien-au-rayonnement-des-regions/presentation/>

Le lien suivant permet de faire une demande d'aide financière :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-1-soutien-au-rayonnement-des-regions/faire-une-demande/>

Pour de plus amples renseignements sur le programme, communiquez avec la direction régionale du MAMH au 418-295-4241 (courriel : Dr.CoteNord @mamh.gouv.qc.ca).

-30-

Information sur le communiqué:
Randy Jones,
Président de l'assemblée des
MRC de la Côte-Nord
(418) 773-2263

Source :
Karine Monger, directrice générale MRC
du Golfe-du-Saint-Laurent
(418) 787-2016

Information sur le programme :
MAMH Côte-Nord
Direction régionale de la Côte-Nord
418-295-4241